regret ſincère, cette Chambre, dans la plénitude de ſa condeſcendance et libéralité, voudra bien lui pardonner une transgreſſion commiſe ſans intention.

Que le ſuppliant ôſe ſolliciter l'indulgence et le pardon de la Chambre, fondé ſur l'aſſurance que ſes principes et ſa gloire ont toujours été de ſoutenir avec zèle le caractère et la dignité des Repréſentants de la Province.

C'eſt pour quoi, le ſuppliant ôſe ſe flatter très humblement que cette Chambre voudra bien conſentir à ſon élargiſſement.

Mr. *Berthelot* a propoſé, ſecondé par Mr. *Luſſier*, que le dit *Thomas Cary* ſoit amené à la Barre, réprimandé par Mr. l'Orateur, et élargi en payant les frais.

Mr. *De Salaberry* a propoſé en amendement, ſecondé par Mr. *Caron*, qu'après les mots " *Thomas Cary*, " tous les autres ſoient retranchés, et les ſuivants ſubſtitués " *ſoit déclaré immédiatement libéré de la garde du Sergent d'Armes ſans aucuns frais.*

Ce qui, ſur la queſtion miſe, a été accordé unanimement, et il a été—

ORDONNE', que le dit *Thomas Cary* ſoit déclaré immédiatement libéré de la garde du Sergent d'Armes, ſans aucuns frais.

Le *Bill* qui fait l'application d'une autre ſomme de mille livres, priſe ſur quelques uns des argents non appropriés entre les mains du *Receveur Général* de ſa Majeſté, aux fins d'améliorer la navigation intérieure de cette Province, entre *Montréal* et le Lac *St. François*, a été, conformément à l'ordre, lu une ſeconde fois.

Sur motion de Mr. *Roy Portelance*, ſecondé par Mr. *Richardſon*,